

Année 2026
Séance du 17 juin 2026

N°20

**Objet : Candidature à l'appel à
manifestation d'intérêt
« redirection écologique des
zones commerciales » de la
Région Sud**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt-six et le dix-sept du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le onze du mois de juin 2026, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Monsieur Julien DI BENEDETTO

Est nommé secrétaire de séance : Joël MERCADIER

Étaient présents :

ACCIAÏ Bruno, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BATAIL Frédéric, BERNARDINI Patrick, BERTRAND Philippe, BLASZCZYK Michel, BOGHOSSIAN Alex, BOUSSARIE Arnaud, BONDIL Marc, BOUYALA François, BOYER Christian, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, COURONNEL Emmanuel, COUVÉ Henri, DAYAN Jacques, DELCROIX Xavier, DESJARDINS Lila, DI BENEDETTO Julien, DOMPNIER Valérie, ESCLAPEZ Nathalie, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, FOURNIER Isabelle, GARCIN Sylvie, GASSEND-NOIR Anne, GONCALVES Gilles, GRAC Christophe, GRANIER Gérald, GRAVIERE Remy, HOUNKPE Akouavi, ISOARDI Delphine, LAURENT Cathie, LEHOUX Philippe, LOMBARD Bruno, MAGAUD Marie-José, MARGAILLAN André, MENC Ghislaine, MERCADIER Joël, MOLINARI Frédéric, PAU Serge, PAUL Delphine (exceptés pour les rapports n°21 et 22), PIGANEAU Dominique, PILLON Sylvie, RABELLINO Chrystel, RICHAUD Alban, ROVERE Pascal, SANCHEZ Alexandra, SARRACANIE Patricia, SERENO Myriam, THEZAN Gilles, TOUSSAINT Carole (jusqu'au rapport n° 11), TROUDE Joëlle, TSALAMLAL Nadia, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Dany

Étaient suppléés :

ESMIOL Sildric est suppléé par TRUC Guillaume
ISOARD Christian est suppléé par BOUREL Jean-Luc
SEVENIER Jean est suppléé par RUGGERI Laetitia
CARTIAUX Jacques est suppléé par BOULIOU Claude

Étaient représentés :

AUDIFFRED Alexis a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à ACCIAÏ Bruno
BERTORELLO Gilles a donné pouvoir à COCHET Brigitte
DECROIX Hugo a donné pouvoir à DI BENEDETTO Julien
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à GONCALVES Gilles
GIACOMINO Romaric a donné pouvoir à BERTRAND Philippe
LAMBLIN Sébastien a donné pouvoir à DAYAN Jacques
MAHLER Marie a donné pouvoir à COURONNEL Emmanuel
PAIRE Marie-Claude a donné pouvoir à TSALAMLAL Nadia
PUECH Frédéric a donné pouvoir à VIVOS Patrick
RICHER Jacques a donné pouvoir à BONDIL Marc
RINALDI Marie-Pierre a donné pouvoir à SERENO Myriam
TOUSSAINT Carole a donné pouvoir à FIAERT Claude (à partir du rapport n° 12)
VILLARD René a donné pouvoir à BAILLE Denis

Étaient excusés :

BOURJAC Bruno, FLORES Sylvain, MATHIEU Pierre, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric.

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

Le 25/06/2026

Application agréée E-Registre 41003

99_DE-004-200067437-20260617-20_17062026

Madame DESJARDINS Lila, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu la stratégie de développement économique 2022-2026 approuvée par délibération n°30 du 7 décembre 2022,

Vu la compétence de la collectivité en matière de développement économique et son périmètre d'aménagement de zones d'activités, définie par délibération n°3 du conseil communautaire du 8 novembre 2017,

Provence Alpes Agglomération a mené en 2025 un diagnostic sur la zone d'activités Saint-Christophe à Digne-les-Bains. Cette zone commerciale a été principalement développée dans les années 1980 et doit s'adapter aux enjeux contemporains d'aménagement durable : mobilité douce, désimperméabilisation, végétalisation et lutte contre les îlots de chaleur, mais également optimisation foncière, résilience commerciale ou encore diversification des usages.

Cette démarche entre en résonance avec la démarche Action Cœur de Ville menée en centre-ville de Digne-les-Bains depuis 2018, visant les complémentarités entre les espaces économiques de la ville, afin d'inscrire leur développement dans une dynamique collective, au bénéfice de l'ensemble du territoire.

Ces réflexions locales sur la transition écologique, l'intégration paysagère et l'attractivité économique des zones commerciales sont soutenues par la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, comme en atteste l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Redirection écologique des zones commerciales ».

Considérant que l'AMI régional vise à accompagner les collectivités dans la définition de projets de transformation des zones commerciales par le financement d'études pré-opérationnelles et de démarches de programmation ;

Considérant que cet accompagnement financier pourrait permettre à Provence Alpes Agglomération d'analyser le potentiel de densification, de renaturation et de diversification des usages et d'élaborer des scénarios programmatiques en concertant les propriétaires, occupants et usagers de la zone,

Provence Alpes Agglomération peut déposer une candidature auprès de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Redirection écologique des zones commerciales ». Le taux d'intervention de la Région est fixé entre 50% et 70% du montant subventionnable HT dans une limite de 100 000 euros par projet. La modulation à la hausse ou à la baisse de ce taux dépend de la qualité des projets présentés et de leur cohérence avec les objectifs.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/06/2026

Application agréée E-legalite.com

93_DE-004-20067437-20260617-20_17062026

Plan de financement prévisionnel (2026-2027) :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
1. Analyse du potentiel de mutation (densification, renaturation, diversification des usages)	50 000 €		
2. Élaboration d'un plan guide et définition d'une stratégie partagée (concertation des acteurs sur les thématiques paysage, énergie, mobilité et végétalisation)		Région Sud (70%)	35 000 €
3. Appui à la traduction dans le futur PLU de Digne-les-Bains		Autofinancement	15 000 €
4. Accompagnement au lancement des premières actions		PAA (30%)	
TOTAL	50 000 €	TOTAL	50 000 €

Il est proposé :

- D'approuver le principe de candidature de Provence Alpes Agglomération à l'Appel à Manifestation d'Intérêt régional « Redirection écologique des zones commerciales » porté par la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- D'autoriser M. le Président, ou son représentant, à déposer tout dossier de candidature relatif à cet appel à manifestation d'intérêt concernant la requalification de la zone Saint-Christophe à Digne-les-Bains.
- D'autoriser le Président à solliciter l'ensemble des financements mobilisables dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt ainsi que tout cofinancement susceptible d'accompagner les études envisagées.
- D'autoriser le Président à signer tous documents, conventions, avenants et pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,



Julien DI BENEDETTO

PUBLIE LE :

25 JUIN 2026



Le secrétaire de séance,



Joël MERCADIER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa transmission au contrôle de légalité. Le tribunal administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, ou par voie postale.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-2026.06.17-20_17.06.2026

REÇU EN PREFECTURE

le 25/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20260617-20_17062026